

"Nouvelle impulsion de la volonté des peuples" dans Frankfurter Allgemeine Zeitung (14 juillet 1976)

Légende: Le 14 juillet 1976, le quotidien allemand Frankfurter Allgemeine Zeitung commente la portée de l'accord obtenu la veille à l'issue du Conseil européen de Bruxelles en ce qui concerne le nombre et la répartition des sièges du Parlement européen à élire.

Source: Frankfurter Allgemeine Zeitung. Zeitung für Deutschland. Hrsg. Eick, Jürgen; Welter, Erich; Fack, Fritz Ullrich; Deschamps, Bruno; Fest, Joachim; Reißmüller, Johann Georg. 14.07.1976, Nr. 152. Frankfurt/Main: FAZ Verlag GmbH. "Neuer Impuls vom Völkerwillen", auteur:Kobbert, Ernst , p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/nouvelle_impulsion_de_la_volonte_des_peuples_dans_frankfurter_allgemeine_zeitung_14_juillet_1976-fr-a74e5534-ac52-4368-9c50-417ca5c52fo8.html



Date de dernière mise à jour: 24/05/2017

Nouvelle impulsion de la volonté des peuples

Par Ernst Kobbert

Le 25 mars 1957, six Etats signaient le Traité de Rome instituant la Communauté économique européenne. Le 12 juillet 1976, les chefs de gouvernement de ses Etats membres, entre-temps passés à neuf, ont adopté l'élection au suffrage universel direct d'un Parlement européen. Durant cette période, on reprochait souvent que la Communauté était dominée par une technocratie. Ce concept englobe aussi bien la Commission en fonction à Bruxelles, qui était la seule à disposer du droit d'initiative, que le Conseil des ministres, qui n'ose prendre des décisions seulement et toujours avec le regard tourné vers ses experts. Il faut maintenant mettre fin à la domination des technocrates, car les chefs de gouvernement des neuf Etats ont décidé ce que stipulait déjà le Traité de Rome de 1957, à savoir que l'assemblée parlementaire de la Communauté «élaborera des projets en vue de permettre l'élection au suffrage universel direct selon une procédure uniforme dans tous les Etats membres»; le Conseil, lit-on, «arrêtera les dispositions dont il recommandera l'adoption par les Etats membres, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives».

La concrétisation de cet article du Traité a donc requis beaucoup de temps. Et, il ne sera même pas appliqué entièrement, lorsqu'en 1978, les premières élections universelles et directes auront lieu en Europe. Car pendant une période transitoire, et contrairement aux dispositions du traité, on ne recourra pas à une procédure électorale unique, mais les députés du Parlement européen seront élus selon la tradition nationale. Aujourd'hui, cela n'est pas considéré comme un besoin crucial. L'essentiel c'est qu'un Parlement européen soit élu au suffrage universel direct, afin que ses députés reçoivent une véritable légitimation de la part des peuples.

Des années durant, l'article sur le suffrage universel direct du Parlement européen a été mis de côté, et même de bons démocrates étaient d'avis qu'on pouvait appeler les peuples d'Europe à voter au suffrage universel direct uniquement si ce Parlement disposait également de réels pouvoirs. Jusqu'à présent, il n'en dispose que très peu. Toutefois, plus la léthargie européenne se manifestait, dégagée de la coopération des technocrates des Etats nationaux, plus l'élection d'un Parlement constituait l'unique chance de donner un nouvel élan à l'unification européenne. Une «pression de l'opinion» est nécessaire pour faire avancer l'Europe, a récemment annoncé à Luxembourg M. Tindemans, Premier ministre de la Belgique, lors de la fondation du Parti Populaire Européen (chrétien). Willy Brandt lui-même s'est également prononcé en faveur de l'élection d'un Parlement sans pouvoirs. Si le suffrage universel direct doit entraîner un retour à la période du réveil après la Seconde guerre mondiale, il est alors nécessaire que les forces politiques des Etats membres s'unissent, revendiquent l'idée de l'unification européenne et présentent aux électeurs des possibilités concrètes pour l'achèvement de cet édifice.

Donc, le suffrage universel direct a un sens uniquement si la question suivante ne se pose pas durant la campagne électorale: que pouvons-nous obtenir avec l'actuelle structure constitutionnelle en Europe? Le Parlement européen jusqu'alors en place a fait du bon travail de fond; les rapporteurs des commissions ont minutieusement étudié la thématique de l'époque; leurs prises de position étaient telles qu'elles ont pu rencontrer un important consentement de l'opinion publique. Ce Parlement a également développé son propre style. Les fractions n'étaient pas dirigées par leur présidence, mais toutes les nations avaient, autant que possible, droit à la parole. Dans ce Parlement européen, il y avait peu de «députés lambda».

Si le Parlement européen est maintenant élu au suffrage universel direct, il n'est à présent pas confronté à de plus importantes missions qu'auparavant. D'éminents hommes politiques ont cependant déjà annoncé qu'ils désiraient présenter leur candidature pour un mandat. Car ils voient des parallèles avec l'histoire passée de la démocratie parlementaire en Europe. Rarement un prince absolu a volontairement cédé ses droits à une Assemblée élue composée de citoyens; il fallait les lui arracher. Cela constitue également la mission du premier Parlement européen élu. Il doit attirer des hommes politiques éminents de tous les pays, qui ont la volonté de former une espèce d'Assemblée constituante de l'Europe.

Cette revendication soulève immédiatement la question du double mandat. Celui qui se porte candidat pour l'Europe doit-il renoncer à son éligibilité à un siège au Parlement national? Le double mandat s'impose pour

les hommes politiques éminents, mais le Parlement européen a également besoin de travailleurs acharnés qui se consacrent totalement à leur tâche. Les hommes politiques éminents doivent continuer à développer la construction européenne. L'Europe a besoin de la grande impulsion qui peut émaner d'un Parlement élu au suffrage universel direct, afin que le pouvoir absolu de la technocratie prenne fin. Mais elle a également besoin des technocrates qui comprennent, dans l'analyse du travail factuel, où l'intérêt commun réside. Le droit de vote national ne doit pas perdre de vue l'objectif de gagner des députés importants pour le Parlement européen.